Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260915-64_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 11/09/2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, LE COCQ GEFFROY Gwladys, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : BOUCHET Isabelle, OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : BOUREL Cécile

64/2026	**Validation du montant définitif des travaux du réseau électrique et éclairage public du macro-lot avec le SDE35**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°25/2025 du 29 avril 2025, le conseil municipal a validé la réalisation des travaux relatifs au réseau électrique et à l'éclairage public du macro-lot et a décidé de solliciter le SDE35 pour la réalisation de ces travaux.

Le montant initialement prévu pour l'ensemble de ces travaux s'élevait à 14 548,58 €, réparti comme suit :

- travaux sur le réseau électrique : d'un montant de 5 863,87 €
- travaux sur le réseau d'éclairage public – 1ère phase : d'un montant de 4 584,71 €
- travaux sur le réseau d'éclairage public – 2ème phase : d'un montant de 4 100,00 €

Concernant la deuxième phase des travaux d'éclairage public, une étude complémentaire réalisée par le SDE35 a conduit à réévaluer le montant prévisionnel de 4 100,00 € à 6 137,89 €.

Par délibération n°15/2026, le conseil municipal a ainsi validé le montant correspondant à cette étude complémentaire.

À l'issue de la réalisation des travaux, il apparaît que les prestations effectivement réalisées diffèrent des montants précédemment estimés.

Les montants définitifs des travaux sont les suivants :

Travaux	**Montant du devis estimatif révisé**	**Montant réalisé**	**Écart**
Réseau électrique	5 863,87 €	6 784,13 €	**+ 920,26 €**
Éclairage public – 1ère phase	4 584,71 €	879,77 €	**– 3 704,94 €**
Éclairage public – 2ème phase	6 137,89 €	6 302,79 €	**+ 164,90 €**
TOTAL	**16 586,47 €**	**13 966,69 €**	**– 2 619,78 €**

Ainsi, le montant révisé des travaux, après prise en compte de l'étude complémentaire relative à la deuxième phase d'éclairage public, s'élevait à 16 586,47 €.

Le montant des travaux effectivement réalisés s'élève quant à lui à 13 966,69 €.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260915-64_2026-DE

Il en résulte une moins-value globale de 2 619,78 € par rapport au montant révisé.

Cette variation résulte notamment de la réalisation de prestations différentes de celles initialement prévues, avec une réduction significative des travaux correspondant à la première phase d'éclairage public, ainsi que des ajustements intervenus sur le réseau électrique et sur la deuxième phase des travaux d'éclairage public.

Il convient en conséquence de régulariser les montants précédemment approuvés et de valider le montant définitif correspondant aux travaux effectivement réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'approuver** les modifications intervenues dans la réalisation des travaux d'électrification et d'éclairage public du macro-lot, ainsi que les plus-values et moins-values correspondantes,
- **D'approuver** le montant définitif des travaux réalisés, arrêté à la somme de 13 966,69 €,
- **De constater** une moins-value globale de 2 619,78 € par rapport au montant révisé de 16 586,47 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation et au règlement de ces travaux avec le SDE35,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)